

Contrôle international des stupéfiants

Adoptée à l'Assemblée par 92 voix contre 1, et 4 abstentions, la résolution 1774 invitait les gouvernements en cause à prendre les mesures nécessaires en vue de ratifier la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants ou d'accéder à cette convention. Le Canada a appuyé énergiquement cette résolution, ayant joué un rôle actif dans la rédaction de la Convention qu'il a été le premier à signer (30 mars 1961) et le premier à ratifier (11 octobre 1961).

Conventions internationales sur les droits de l'homme

Ces conventions se trouvent à l'ordre du jour de la Troisième Commission depuis 1954. A la dix-septième session, les articles 3 et 5 de la Convention sur les droits civils et politiques et l'article 5 de la Convention sur les droits économiques, sociaux et culturels ont été adoptés à l'unanimité. Par l'adoption de la résolution 1843, l'Assemblée a sanctionné l'article 2 de ce dernier instrument, le vote étant de 51 voix pour, 4 voix contre, avec 33 abstentions (dont le Canada). Il a été proposé d'inclure deux nouveaux articles dans les conventions, l'un sur les droits de l'enfant et l'autre sur le droit d'asile. La Commission des droits de l'homme entreprendra l'étude du premier, tandis que l'Assemblée examinera le deuxième à sa prochaine session.

Projet de déclaration sur le droit d'asile

Les discussions portant sur ce texte ayant traîné en longueur, seuls le préambule et le premier article ont pu être adoptés (résolution 1839). Le Canada a appuyé la résolution. L'examen des autres articles se poursuivra à la prochaine session de l'Assemblée.

Convention sur la liberté de l'information

Faute de temps, l'Assemblée n'a pu examiner le projet de déclaration et le projet de convention relatifs à la liberté de l'information, et en a remis l'étude à la dix-huitième session.

Rapport du conseil économique et social

L'Assemblée a examiné comme de coutume les rapports et les propositions du Conseil économique et social et des organismes subsidiaires et a jeté les bases des travaux futurs par l'adoption des résolutions suivantes: